



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 20 Avril 2023

Date de la Convocation
14/04/2023

Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents : 15
Votants : 15

Votes
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
21/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

Mme PILLET Mireille, Adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : INSTALLATION D'UNE CUVE A EAU POUR LES JARDINS FAMILIAUX : CHOIX DU PRESTATAIRE

La commission « Cadre de Vie » avait souhaité installer une cuve à eau pour l'alimentation en eau des jardins familiaux.

Deux entreprises ont été sollicité pour l'acquisition et la mise en place de la cuve. Monsieur le Maire présente les différents chiffres :

- EGTV – Vairé : 6 870.97€ HT
- SARL RGTP – Aizenay : 9 200.00€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise EGTV – Vairé – pour un montant de 6 870.97€ HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Mireille PILLET



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 20 Avril 2023

Date de la Convocation
14/04/2023

Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents : 15
Votants : 15

Votes
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
21/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

Mme PILLET Mireille, Adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DES CONTRÔLES DES AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°D2022 12 15 05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes,

Considérant la délibération du Conseil Municipal n°D2022_12_15_05 en date du 15 décembre 2022 portant sur l'adhésion au groupement de commande pour la maintenance des équipements sportifs et aires de jeux,

Considérant que ladite délibération proposait de nommer la Communauté de Communes du Pays des Achards en qualité du coordonnateur du groupement,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays des Achards n'est finalement pas membre du groupement, elle ne peut être nommée coordonnateur du groupement,

Considérant que la persistance des besoins de la Commune des Achards et de plusieurs communes du territoire du Pays des Achards en matière de contrôle périodique des équipements sportifs et aires de jeux, besoins qualifiés dans la précédente délibération de maintenance uniquement,

Considérant la proposition de convention de constitution d'un groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement de celui-ci et proposant de nommer la commune des Achards en qualité de Coordonnateur,

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID : 085-218502367-20230420-04_20_2023_02-DE


S²LOW

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** la convention de groupement de commandes entra la commune de Saint Julien des Landes et les communes adhérentes pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour le contrôle périodique des aires de jeux et équipements sportifs
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Mireille PILLET





DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 20 Avril 2023

Date de la Convocation
14/04/2023

Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents : 15
Votants : 15

Votes
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
21/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

Mme PILLET Mireille, Adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: CONVENTION DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE L'ENTRETIEN DES BATIMENTS ENFANCE-JEUNESSE : AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-4-1, D 5211-16 et L 5214-16-1,

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays des Achards,

Vu la prise de compétence « petite enfance- enfance – jeunesse » par la communauté de communes du Pays des Achards au 1^{er} janvier 2017,

Considérant que les communes mettent à disposition de la communauté de communes du Pays des Achards pour l'exercice de cette compétence, des bâtiments communaux,

Considérant que les communes continuent de supporter financièrement les charges de gestions courantes,

Considérant la proposition de convention de prise en charge financière de l'entretien des bâtiments enfance-jeunesse,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** la convention de prise en charge financière de l'entretien des bâtiments enfance-jeunesse
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Mireille PILLET



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 20 Avril 2023

Date de la Convocation
14/04/2023

Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents : 15
Votants : 15

Votes
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
21/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

Mme PILLET Mireille, Adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DES SERVICES ADMINISTRATIFS COMMUNAUX POUR LA GESTION DES AFFAIRES SCOLAIRES : AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-4-1 et D 5211-16,

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays des Achards,

Vu la prise de compétence « petite enfance- enfance – jeunesse » par la communauté de communes du Pays des Achards au 1^{er} janvier 2017,

Considérant que les communes mettent à disposition de la communauté de communes du Pays des Achards, un agent communal pour la gestion des affaires scolaire,

Considérant la proposition de convention de mise à disposition du personnel des services administratifs communaux pour la gestion des affaires scolaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du personnel des services administratifs communaux pour la gestion des affaires scolaires
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Mireille PILLET





DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 20 Avril 2023

Date de la Convocation
14/04/2023

Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents : 15
Votants : 15

Votes
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
21/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

Mme PILLET Mireille, Adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX POUR L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ENFANCE-JEUNESSE : AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-4-1 et D 5211-16,

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays des Achards,

Vu la prise de compétence « petite enfance- enfance – jeunesse » par la communauté de communes du Pays des Achards au 1^{er} janvier 2017,

Considérant que les communes mettent à disposition de la communauté de communes du Pays des Achards, du personnel des services communaux pour l'entretien des bâtiments enfance-jeunesse,

Considérant la proposition de convention de mise à disposition du personnel des services techniques communaux pour l'entretien des bâtiments enfance-jeunesse,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du personnel des services techniques communaux pour l'entretien des bâtiments enfance-jeunesse
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Mireille PILLET